

Règlement intérieur de l'association Ressource'Brie



I. F	Fonc	tionnement général	. 3
A.	N	eutralité	3
В.	Co	otisation	3
C.	A:	ssemblée Générale	3
D.	Fo	onctionnement bénévoles	3
E.	Re	emboursement des frais ou des dépenses avancées	4
II. F		tionnement du local	
A.	G	énéral	4
В.	Re	éception des dépôts	5
	1.	Horaires des dépôts	
	2.	Utilisation de BDD	5
C.	Ra	angement/étiquetage/stockage/boutique	5
D.	V	ente	5
	1.	Prix de vente	5
	2.	Echanges	6
	3.	Utilisation de BDD	6
E.	A	elier	6
	1.	Qualification outils	6
	2.	Les opérations à effectuer	6
	3.	Bonne utilisation des outils et protections individuelles	6
F.	U	tilisation des véhicules	6
	1.	Convenances personnelles	6
	2.	Missions régulières et missions ponctuelles	7
	3.	Conducteurs	7
III. A	ANN	EXES	.8
A.	Aı	nnexe 1	8
В.	Aı	nnexe 2	10
C.	Aı	nnexe 3	11
D	Δι	nnexe 4	12



Ce règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration de l'association. Il est destiné à compléter les statuts de l'association, notamment concernant le fonctionnement pratique de ses activités. Il s'applique obligatoirement à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Il est disponible au siège de l'association et doit être remis à chaque adhérent qui en fait la demande.

I. Fonctionnement général

A. Neutralité

La ressourcerie est un lieu neutre, ouvert à tous.

La ressourcerie est un lieu de vie et de partage. Les membres de l'association se respectent, s'écoutent et sont attentifs les uns aux autres.

Il ne sera toléré aucun comportement sexiste ou raciste, ni aucun prosélytisme politique ou religieux au sein de l'association.

B. Cotisation

Les personnes souhaitant adhérer à l'association doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un montant de 15€. Cette cotisation est valable pour une année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

Le montant de cette cotisation est porté à 5€ en cas d'adhésion pour l'année N lors du forum des associations de septembre.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation d'un adhérent ne peut être exigé quel qu'en soit le motif.

Il est possible d'adhérer à l'association pour l'année N+1 à partir de septembre de l'année N.

La cotisation à l'association donne droit de vote à l'Assemblée Générale.

C. Assemblée Générale

Chaque année, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice comptable, se tiendra une Assemblée Générale Ordinaire dans laquelle seront présentés les activités de l'année passée, celles de l'année à venir ainsi que le bilan comptable. Il y sera aussi voté certaines motions, et lorsque cela sera nécessaire les membres du Conseil d'Administration seront renouvelés.

D. Fonctionnement bénévoles

Pour être actif en tant que bénévole dans le local de la ressourcerie, il est nécessaire de se créer un espace sur le site benevoles.ressourcebrie.fr afin de pouvoir s'inscrire sur les différents créneaux d'ouverture.

Page 3 14/03/2023



Ce site est le moyen primaire d'inscription afin de permettre d'avoir une bonne vision du remplissage des différents créneaux.

Si un bénévole rencontre des difficultés dans l'utilisation de ce site, il lui est possible de déléguer la gestion de ses créneaux à un membre du Conseil d'Administration.

Pour certaines fonctions dans le local, comme à l'atelier, il est nécessaire d'avoir une qualification particulière (cf zones concernées : atelier, dépôt et vente)

E. Remboursement des frais ou des dépenses avancées

Si une dépense doit être avancée par un membre, ou que des frais doivent être engagés pour la réalisation d'une mission, le membre devra remplir le formulaire de « Demande d'engagement de dépenses ». Celui-ci est disponible en libre accès dans la partie « fichiers » du site benevoles.ressourcebrie.fr (cf Annexe 1). La validation de cette demande est obligatoire pour pouvoir engager la dépense associée.

Une fois la dépense effectuée, le membre devra compléter le fichier « Demande de remboursement de dépenses » (cf Annexe 1) en y joignant les justificatifs associés.

La dépense pourra alors être remboursée par le trésorier de l'association, qui visera à son tour le formulaire. Ce dernier sera ensuite archivé pour des raisons de comptabilité.

Il est impératif de conserver les originaux des justificatifs de paiement. A défaut, la dépense ne pourra pas être remboursée.

II. Fonctionnement du local

A. Général

Un cahier de fournitures est mis à disposition pour préciser les choses qui manqueraient pour le bon fonctionnement du local. Les membres du Conseil d'Administration en prendront connaissance régulièrement et décideront de la nécessité ou non d'engager l'achat demandé.

Une bonne communication par l'intermédiaire des différents canaux (e-mail, groupe Whatsapp, téléphone) est nécessaire pour le bon fonctionnement des équipes.

Chaque personne présente est en charge de veiller à laisser sa zone propre et rangée en fin de session.

Chaque bénévole doit être identifié à l'aide de son badge. Les badges sont conservés au local afin d'éviter les éventuels oublis d'une session à l'autre.

Les panneaux et autres signalétiques mis en place dans le local doivent être respectés.



B. Réception des dépôts

1. Horaires des dépôts

Les dons doivent être enregistrés et ne peuvent donc se faire que pendant les créneaux horaire définis. Aucun don ne sera accepté en dehors de ces créneaux.

2. Utilisation de BDD

Afin de conserver une trace de tous les dépôts, chaque apport est pesé à l'entrée du local et inséré sur le site bdd.ressourcebrie.fr. De ce fait, pour se positionner à la réception, il sera nécessaire d'avoir été préalablement formé à l'utilisation de ce site.

C. Rangement/étiquetage/stockage/boutique

Les meubles de présentation sont la propriété de l'association et ne sont pas destinés à être vendus sauf cas particulier.

Les réservations d'objets ne sont autorisées que pour des raisons pratiques (réservation d'un objet volumineux le temps que l'acheteur vienne le chercher avec un camion par exemple). Le règlement devra être effectué en amont de toute réservation. Celle-ci devra ensuite être clairement identifiée sur l'objet réservé (Affichage « Article réservé » à apposer).

Le rangement des objets est laissé à l'appréciation des bénévoles affectés à cette zone. Néanmoins, certaines grandes lignes seront transmises par les personnes référentes et devront être appliquées.

Toutes les idées sont les bienvenues. Chaque bénévole doit se sentir libre de partager les siennes afin d'améliorer sans cesse le fonctionnement de l'association.

L'étiquetage des objets se fait à l'aide des moyens mis à disposition : étiqueteuse, étiquettes et stylo, ou tout autre chose qui n'abîme pas l'objet et est visible du client. Tout objet mis en rayon doit impérativement être étiqueté (hors vêtements).

Des pastilles vertes sont également mises à disposition : elles permettent d'attester qu'un objet a bien été vérifié / est complet. Elles doivent être apposées sur les appareils électriques et électroniques, les jeux et les puzzles au préalable de toute mise en vente.

Il est strictement interdit d'entraver l'accès aux extincteurs ainsi qu'aux sorties de secours. Des zones interdites sont matérialisées à cet effet.

D. Vente

1. Prix de vente

Les prix des objets mis en vente sont fixés par le Conseil d'Administration. Ils ne sont pas négociables et doivent être appliqués en l'état à tous les acheteurs de la ressourcerie.

En cas d'absence de prix sur des articles, il est nécessaire de regarder les listings disponibles au sein de la ressourcerie : si aucun prix n'a été fixé, le bénévole peut convenir d'un prix



avec la personne référente présente et l'inscrire à l'aide d'une étiquette sur l'objet en question.

2. Echanges

Aucun échange n'est accepté, qu'elle qu'en soit la raison.

En cas de litige sur la fonctionnalité d'un objet, la décision d'un éventuel remboursement est prise par le membre du Conseil d'Administration présent sur le créneau horaire d'ouverture concerné.

3. Utilisation de BDD

Pour être en poste à la caisse, il est nécessaire d'avoir été formé sur le logiciel de caisse bdd.ressourcebrie.fr, ainsi que sur l'application d'encaissement des cartes bleues.

E. Atelier

1. Qualification outils

Seules les personnes qualifiées outils (cf Annexe 2) sont autorisées à utiliser les outils de la ressourcerie. La qualification ainsi obtenue est mentionnée sur le badge du bricoleur.

Il est strictement interdit à quiconque ne possédant pas la qualification d'utiliser les outils.

2. Les opérations à effectuer

Toute opération de bricolage est effectuée par un membre de l'atelier : bricolage/vérification des objets réceptionnés ou bricolage/mise en place d'une installation dans le local.

3. Bonne utilisation des outils et protections individuelles

Il est nécessaire d'utiliser les outils uniquement selon le manuel d'utilisation de celui-ci et en utilisant des protections individuelles mises à disposition : gants, lunettes, casque anti-bruit et masque de respiration en cas de forte poussière.

Il est nécessaire de s'assurer de l'absence de clients ou d'autres bénévoles à proximité lors d'une opération de bricolage importante : au besoin, une zone de sécurité peut être mise en place.

F. Utilisation des véhicules

1. Convenances personnelles

En aucune façon le véhicule ne pourra être utilisé pour des convenances personnelles. Toute utilisation sera exclusivement réservée à une mission de l'association.



2. Missions régulières et missions ponctuelles

Une liste de missions régulières sera tenue à jour (cf Annexe 3). Pour les missions régulières, aucun ordre de mission ne sera nécessaire car ces missions seront effectuées régulièrement et pour des motifs connus de tous.

En revanche, pour des missions ponctuelles (tout ce qui diffère des missions régulières), un « Ordre de mission UTILISATION VEHICULE » sera nécessaire pour prendre le véhicule (cf Annexe 3). Cet ordre de mission est disponible dans la partie « fichiers » du site benevoles.ressourcebrie.fr.

3. Conducteurs

Les conducteurs seront clairement identifiés et autorisés par l'association via un formulaire d'accréditation (cf Annexe 4). Ils auront au préalable fourni leur permis de conduire et devront correspondre aux attentes de la compagnie d'assurance. Lors de sa mission, le conducteur sera responsable de la vérification des papiers du véhicule avant de prendre celui-ci et signalera tout problème à un membre du Conseil d'Administration qui fera le nécessaire pour mettre à jour la situation.

En cas d'infraction au code de la route, le conducteur s'acquittera de la contravention.



III. ANNEXES

A. Annexe 1

Fichier « Demande d'engagement et de remboursement des dépenses » :

Onglet n°1 : Demande d'engagement de dépenses



Demande d'engagement de dépenses

51				
Demandeur	Nom:		Prénom :	
Objet de la dem	ande de dépen	ses:		
Demande d'eng	agement de dé	penses acceptée : 🗆 Oui	□ Non	
Nom du respon	sable :			
Le:				
Signature:				



Onglet n°2 : Demande de remboursement de dépenses

B. Brite	Dem	iande de rei			enses
		Joinare	les justificatifs or	nginaux	
Bénéficiaire	Nom:			Prénom :	
Téléphone :			E-mail:		
Adresse :					
Code postal :					
Ville :					
Déplaceme	nt ou avance		Frais ou avanc	e à rembourser	
Date	Objet - Lieu	Nbre Km (note Viamichelin)	Repas-hôtel	Autres	Observations
Nombre de CV		Barème km		Total frais km	
	ACOMPTE		-	NET à rembourse	r
				(Total général - acompl	
Date:					
Signature :					
Nom Ordonnate	eur:		Nom Payeur :		
Le:			Le:		
Signature :			Signature :		
			Virt/chèque N° :		

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435	d x 0,446

Page 9 14/03/2023



B. Annexe 2

Fichier « Habilitation atelier bricolage »:

Bris Bris			Habi	litation atelier bri	colage	
Personne à habiliter :		l j	Nom :		Prénom :	
1/ Je sais où trouver les EPI n	nis à ma dispo	sition				
Gants de protection coupure	Oui	Non				
Gants latex	Oui	Non				
Lunettes de protection	Oui	☐ Non				
Casque anti-bruit	Oui	☐ Non				
2/ J'ai pris connaissance des	modes d'emp	loi mis à ma dis	position pou	r les outils suivants :		
Outils de perçage	Oui	Non		EPI: gants prot. coupure, lune	ttes de protection, casque ar	nti-bruit
Outils de découpe	Oui	Non		EPI: gants prot. coupure, lune	ettes de protection, casque ar	nti-bruit
Outils de rectification (ponçeu			Non	EPI: gants prot. coupure, lune	ettes de protection, casque ar	nti-bruit
Outils manuels (tournevis, ma	rteau, etc)	Oui	Non	EPI: gants prot. coupure, lune	ettes de protection, casque ar	nti-bruit
3/ J'ai connaissance des règle	es de sécurité	à respecter par	rapport aux	visiteurs et aux autres bé	névoles	
Oui N	on					
4/ J'ai été sensibilisé au fait c	le ne pas por	ter de charges lo	ourdes seul(e)		
Oui	Non					
5/ J'ai été informé(e) que tou	ıs les travaux	électriques dois	ent être exc	lusivement réalisés par le	s services techniques de	e la ville
Oui	Non					1111
6/ J'ai été informé(e) de la pi	résence d'une	armoire à phar	macie (à l'en	trée du local)		
Oui	Non	wi				
7/ Restrictions ou réserves						
□ Oui □	Non					
Habilitation prononcée le :				Nom du responsable		
Signature :				Signature :		
1/10 -0 /11/17/19/17/19						



C. Annexe 3

Liste des missions régulières avec les véhicules de l'association :

- Trajet aller/retour à la déchetterie de Varennes-Jarcy sur les jours autorisés par le SIVOM et la mairie de Brie-Comte-Robert
- Trajet pour achat de matériel dans la zone commerciale de Brie-Comte-Robert

Cette liste peut être modifiable par accord du Conseil d'Administration lors d'une réunion de celui-ci.

Fichier « Ordre de mission UTILISATION VEHICULE » :



Ordre de mission UTILISATION VEHICULE

Etre autorisé au préalable à conduire les véhicules

Conducteur	Nom:			Prénom:	
Véhicule	Marque :			Type:	
	a. ava v v v				
	Immatriculati	on:			
Trajet		DE			Α
Adresse :					
Ville :					
Code postal :				S.	
Objet					
Heure de					
départ :			Nom du resp	onsable :	
			Le:		
Heure de					
retour :			Signature :		



D. Annexe 4

Fichier « Accréditation conducteur » :

	Brie
--	------

ACCREDITATION CONDUCTEUR

Joindre la photocopie du permis de conduire

Conducteur	Nom:	Prénom :	
	N° permis :	Date de délivrance :	
- Je suis en rè - Je connais le - Je respecter: - Je vérifierai	ai le code de la route,	luite des véhicules de l'association, apiers du véhicule avant chaque départ,	
		Nom du responsable	
Le:		Nom du responsable Le :	